



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi 19 décembre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation de l'assemblée portant sur le budget pour l'année 2013 a été signifié tel que requis par le Code municipal.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget de l'année 2014
4. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations
5. Avis de motion de la présentation du règlement R-2014-192, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2014
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### 3. Présentation et adoption du budget de l'année 2014

Mesdames,  
Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier au nom de votre conseil municipal d'être présents à cette présentation du budget pour l'année 2014, ainsi que du programme triennal des immobilisations. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette séance.

Évidemment, à la fin de la séance, il y aura une période de questions.

Le budget que nous vous présentons pour l'année 2014 est à hauteur de 3 383 524 \$ par rapport au budget de 2013 qui était de 3 272 747 \$, ce qui représente une augmentation de 3,3 %.

Avec ce budget pour 2014, le taux de la taxe générale est fixé à 0,8284 \$ par rapport à 0,76 \$ en 2013.

2013-12-390



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Pour le premier budget de notre équipe, nous avons fait face à plusieurs impondérables, qui ont une influence marquante; des baisses de revenus importantes et des nouvelles dépenses incompressibles. Voyons de quoi il en retourne.

Premièrement, nous avons des pertes de revenus de 110 000 \$, suite à l'application des nouvelles règles établies par le gouvernement du Québec, en ce qui concerne les modalités de remboursement de la TVQ.

Deuxièmement, le ministère des Transports du Québec versait depuis de nombreuses années une subvention aux municipalités locales, pour l'aide à l'entretien du réseau routier. À partir de 2014, le gouvernement du Québec retire cette subvention, qui s'élevait à 25 993 \$ en 2013 pour Sainte-Luce.

Troisièmement, au niveau des dépenses, il y a un élément important, soit l'augmentation des quotes-parts de la MRC de La Mitis. En 2014, elles augmentent de 50 773 \$, soit 11,5 %. Il s'agit principalement du transport et de l'enfouissement des matières résiduelles. Je compte m'investir dans le dossier des quotes-parts à la MRC de La Mitis en 2014, pour les analyser en profondeur et tenter d'en réduire les coûts. Évidemment, le tarif «Ordures» est majoré pour absorber cette augmentation de la dépense.

Quatrièmement, pour maintenir le taux de la taxe le plus bas possible, le conseil avait approprié en 2013, la somme de 210 670 \$ comme revenu, en provenance du surplus accumulé. Vous comprendrez que cette somme n'est pas récurrente.

Enfin, le conseil va investir une somme de 67 279 \$ pour la protection de nos sources d'alimentation en eau potable. En effet, suite à l'identification d'une problématique concernant la présence des nitrites et nitrates dans la nappe d'eau souterraine et afin de prévenir d'éventuels problèmes, il nous apparaît primordial de mener des actions pour sécuriser nos sources d'alimentation en eau potable. Cette dépense n'affecte pas le taux de la taxe générale. C'est le tarif d'aqueduc qui est majoré pour éponger cette dépense. C'est le principe de l'utilisateur/payeur qui s'applique.

Il s'agit là des cinq éléments significatifs qui ont eu une influence sur les variations des budgets 2013 -vs- 2014.

Je tiens à vous signaler que dans ce projet de budget pour l'année 2014, dans la section «Transport», nous avons un budget de 534 982 \$. Si on y ajoute l'amortissement pour la machinerie et le nouveau garage, on en arrive à une somme de 630 179 \$, ce qui représente une économie de 78 951 \$ par rapport à au budget de 2011, étant la dernière année où nous étions à contrat pour le déneigement. À ce moment, le budget «Transport» était de 709 130 \$.

Pour ce qui est de l'administration générale, la sécurité publique, l'aménagement et l'urbanisme et les loisirs, les budgets sont stables par rapport à 2013.

Les remboursements de la dette (capital et intérêts) sont en légère hausse de 4 %, suite à l'ajout de nouveaux emprunts en 2013.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

En prenant tous ces éléments en compte, nous avons voulu maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible. Pour ce faire, nous avons pris quatre mesures :

1. Nous maintenons les dépenses à leur plus bas niveau possible, tout en nous assurant d'une bonne qualité de services offerts à la population.
2. Au 31 décembre 2013, nous prévoyons avoir un surplus libre de 245 000 \$ et de cette somme nous approprions 65 657 \$.
3. Du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, nous approprions 50 000 \$.
4. Enfin, tel que recommandé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous allons emprunter 82 000 \$, comme mesure de transition suite aux nouvelles modalités de remboursement de la TVQ.

Avec cet exercice budgétaire, nous en arrivons à un taux de taxe de 0,8284 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Si on prend le compte de taxes moyen de 2013, qui était de 1 348,85 \$ et qu'on le compare à celui de 2014 qui est de 1 490,90 \$, il y a une augmentation de 10,5 %. Nous comprenons que cette augmentation est majeure, mais votre conseil a pris la décision de ne pas pelleter en avant et de faire face à la réalité budgétaire. De cette façon, nous croyons fermement pouvoir stabiliser la situation pour les prochaines années.

Un fait à signaler; en 2015 les revenus liés aux projets éoliens pourraient s'élever à 150 000 \$ pour Sainte-Luce. Ces revenus faciliteront l'équilibre budgétaire futur.

En 2014, nous tenterons de réaliser les projets prévus au programme triennal des immobilisations. Les principaux projets que nous voulons réaliser sont subventionnés par le gouvernement du Québec, il s'agit de :

1. Refaire le poste de chloration, secteur Sainte-Luce
2. Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage et trottoir, rue St-Alphonse
3. Pavage et trottoir, rue St-Pierre Est
4. Réaménagement du Pavillon des loisirs du secteur Luceville
5. Ensablement de la plage de l'Anse-aux-Coques

Nous vous présentons ci-joint un tableau comparatif des budgets 2011 à 2014.

Au cours des prochains jours ou des prochaines semaines, s'il vous vient des questions sur le budget que nous venons de vous présenter,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

n'hésitez pas à communiquer avec l'administration municipale, il nous fera plaisir d'y répondre.

Nous vous remercions d'être venus à la présentation de ce budget et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette période des fêtes.

Paul-Eugène Gagnon, maire

2013-12-391

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par monsieur Yves G Ouellette et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2014 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

### BUDGET DE L'ANNÉE 2014

#### REVENUS

▪ Taxes sur la valeur foncière	1 952 567 \$
▪ Tarification pour services municipaux	880 310 \$
<b>TOTAL TAXES</b>	<b>2 832 877 \$</b>

#### PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	16 152 \$
▪ Immeubles des réseaux	36 041 \$
▪ Gouvernement du Canada	2 938 \$
<b>TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>55 131 \$</b>

#### AUTRES REVENUS

▪ Imposition de droits	131 000 \$
▪ Amendes et pénalités	22 000 \$
▪ Intérêts	5 000 \$
▪ Autres	6 000 \$
<b>TOTAL AUTRES REVENUS</b>	<b>164 000 \$</b>

#### AUTRES SERVICES RENDUS

▪ Administration générale	260 \$
▪ Hygiène du milieu	3 000 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	2 500 \$
▪ Loisirs et culture	42 099 \$
<b>TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS</b>	<b>47 859 \$</b>

#### TRANSFERTS

▪ Transferts inconditionnels	\$
▪ Transferts conditionnels	283 657 \$
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>283 657 \$</b>

**TOTAL DES REVENUS 3 383 524 \$**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### DÉPENSES

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	65 646 \$
▪ Application de la loi	18 601 \$
▪ Gestion financière et administrative	327 433 \$
▪ Greffe	\$
▪ Évaluation	68 214 \$
▪ Autres	96 198 \$
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>576 092 \$</b>

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	231 802 \$
▪ Sécurité civile	6 650 \$
▪ Sécurité incendie	203 073 \$
▪ Brigadiers scolaires	16 149 \$
▪ Garde d'animaux domestiques	300 \$
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>457 974 \$</b>

#### TRANSPORT

▪ Voirie municipale	238 020 \$
▪ Enlèvement de la neige	222 921 \$
▪ Éclairage des rues	25 990 \$
▪ Circulation et stationnement	21 382 \$
▪ Transport collectif	26 669 \$
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>534 982 \$</b>

#### HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égout	18 349 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	112 899 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	63 444 \$
▪ Traitement des eaux usées	77 503 \$
▪ Réseaux d'égout	36 923 \$
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>309 118 \$</b>

#### MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Collecte et transport	53 092 \$
▪ Élimination	184 060 \$
▪ Matières secondaires	31 732 \$
▪ Traitement	50 431 \$
<b>TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>319 315 \$</b>

#### ENTRETIEN DES COURS D'EAU

8 602 \$

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

3 344 \$

#### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	71 490 \$
▪ Industries et commerces	31 976 \$
▪ Promotion et développement économique	8 503 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>111 969 \$</b>

#### LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	72 701 \$
▪ Centre communautaire	57 705 \$
▪ Patinoires	43 412 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

▪ Plage et promenade	35 135 \$
▪ Parcs et terrains de jeux	58 399 \$
▪ Autres	49 162 \$
▪ Activités culturelles	36 831 \$
▪ Bibliothèques	19 803 \$
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>373 148 \$</b>

### FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	175 326 \$
▪ Autres frais	17 806 \$
▪ Autres frais de financement	4 720 \$
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>197 852 \$</b>

### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	597 500 \$
▪ Activités d'investissement	- 106 372 \$
<b>TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>491 128 \$</b>

**TOTAL DES DÉPENSES 3 383 524 \$**

2013-12-392

## PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 tel que présenté ci-bas est adopté.

### PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation				Total du projet	Mode de financement	Fonction
	Programme triennal			Date indéterminée			
	Année 2014	Année 2015	Année 2016				
Refaire le poste de chloration, secteur Sainte-Luce	350 000 \$				350 000 \$	Subvention TECQ	H.M.
Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage, trottoir rue Saint-Alphonse et pavage et trottoir, rue St-Pierre Est	5 142 800 \$				5 142 800 \$	MTQ 2 050 800 \$ PIQM 1 311 680 \$ R.E. 1 780 320 \$	T.P. H.M.
Réaménagement du Pavillon des loisirs du secteur Luceville	388 135 \$				388 135 \$	SUB 253 210 \$ R.E. 134 925 \$	L
Remplacement conduite d'aqueduc et égout domestique route 132 Ouest (Phase 2)		600 000 \$			600 000 \$	TECQ PIQM R.E.	H.M.
Ensablement de l'Anse-aux-Coques	913 000 \$				913 000 \$	SUB. MSP - 80 % R.E. - 20 %	L
PFM/MADA	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	L P.D.E.
Planification stratégique	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	L P.D.E.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Titre	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Date indéterminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Programmation des réparations de pavage/calendrier des priorités	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	T.P.
Pavage rue du Boisé	60 000 \$				60 000 \$	R.E.	T.P.
Établissement d'une politique et échancier - vs- trottoirs et pistes cyclables	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	R.E.	T.P.
Remplacement de 2 camionnettes	61 533 \$				61 533 \$	R.E.	L. T.P.
Remplacement rouleau compacteur	15 900 \$				15 900 \$	R.E.	T.P.
Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Ste-Luce		À déterminer			À déterminer	R.E.	H.M.
Trottoir, route du Fleuve Ouest 0,3 km		À déterminer			À déterminer	R.E.	T.P.
Évaluation des bâtiments municipaux et leurs fonctions	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	À déterminer	TOUS
Aménagement d'un réservoir rang 2 Est - protection incendie	20 000 \$ (à l'étude)				20 000 \$	F.R. ou surplus	S.P.
Réparation de 3 toitures, étangs Luceville	5 300 \$				5 300 \$	F.R. ou surplus	H.M.
Afficheur électronique	25 000 \$				25 000 \$	R.E.	TOUS
<b>TOTAL</b>	<b>6 981 668 \$</b>	<b>600 000 \$</b>			<b>7 581 668 \$</b>		

### 5. Avis de motion de la présentation du règlement R-2014-192, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2014

2013-12-393

Avis de motion est donné par le conseiller Bertrand Lechasseur à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté portant le numéro R-2014-192, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2014.

### 6. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants qui avaient tous une relation avec le budget :

1. Taux de taxation et tarifs
2. Surplus de l'exercice financier 2013
3. Réussite pour le déneigement
4. Achat d'un rouleau compacteur
5. Réseau d'égout domestique
6. , route 132 Ouest
7. Éclairage de rue
8. Gestion des matières résiduelles



No de résolution  
ou annotation

2013-12-394

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

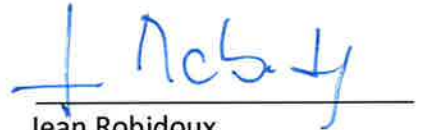
### 7. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Paul-Eugène Gagnon, maire

  
Paul-Eugène Gagnon  
Maire

  
Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier